

groupes pour les centres de main d'œuvre du Canada. Toutefois, ce concept, qui est à l'étude, est en bonne voie de réalisation et il est prévu que le système sera établi au cours de l'année.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA PARTICIPATION DES FONCTIONNAIRES AUX CAUCUS DES PARTIS

Question n° 149—M. Clark (Rocky Mountain):

1. A combien de reprises au cours du vingt-neuvième Parlement un fonctionnaire autre qu'un interprète a-t-il participé à une réunion de caucus des partis a) libéral, b) progressiste conservateur, c) nouveau parti démocratique, d) crédit social du Canada?

2. Dans chaque cas, a) qui était le fonctionnaire en question, b) quand a-t-il participé à la réunion, c) de quel sujet a-t-on discuté?

3. A combien de reprises au cours du vingt-neuvième Parlement un fonctionnaire ayant participé à la rédaction d'une mesure législative en a-t-il discuté au caucus des partis a) libéral, b) progressiste conservateur, c) nouveau parti démocratique, d) crédit social du Canada, avant que la mesure ne soit présentée à la Chambre des communes?

4. Dans chaque cas, a) qui était le fonctionnaire en question, b) quand a-t-il participé à la réunion, c) de quel sujet a-t-on discuté?

(Le document est déposé.)

*LE SURTEMPS PAYÉ AUX FONCTIONNAIRES RÉMUNÉRÉS À PLUS DE \$18,000

Question n° 196—M. Orlikow:

1. Combien de fonctionnaires, par ministère, commission, société de l'État et autres dont le traitement annuel excédait \$18,000, ont été payés pour du surtemps?

2. De ce nombre, combien ont touché pour du surtemps a) jusqu'à \$1,000, b) entre \$1,000 et \$2,000, c) entre \$2,000 et \$3,000, d) entre \$3,000 et \$4,000, e) entre \$4,000 et \$5,000, f) \$5,000 et davantage?

(Le document est déposé.)

LES FONCTIONNAIRES RÉMUNÉRÉS PAR DEUX MINISTÈRES

Question n° 391—M. Herbert:

Au cours de la dernière année pour laquelle on possède des données, des fonctionnaires ont-ils reçu une rémunération d'un autre ministère en même temps qu'ils touchaient leur plein traitement annuel et, dans l'affirmative, combien d'entre eux et quelles circonstances ont amené l'autorisation de cette double rémunération?

(Le document est déposé.)

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les questions n° 636 et 637 ont été, à l'origine, inscrites au *Feuilleton* de la 29^e législature le 28 février de l'an dernier, en même temps que les questions n° 222 et 225. Il reste au secrétaire parlementaire seulement deux jours s'il veut éviter au gouvernement de mettre plus d'un an pour y répondre. L'une traite des activités liées aux jeux olympiques, et les députés ont droit à une information à ce sujet. La seconde a trait aux agents d'information employés par le gouvernement. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre et faire ainsi cesser la dérobade du gouvernement.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je ne suis aucunement chargé de répondre à ces questions, ma fonction se borne à les transmettre. Le député devrait se plaindre aux ministres compétents qui, de toute évidence, ne font pas leur travail.

Des voix: Oh, oh!

Questions au Feuilleton

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la remarque du secrétaire parlementaire sera fort bien reçue de ce côté-ci de la Chambre. La seule critique qu'on lui fera, c'est de la limiter à quelques-uns.

Je soulève de nouveau une question qui montre le mépris total du gouvernement à l'égard de questions auxquelles il refuse de répondre bien qu'il en ait la possibilité. Je veux parler de la question n° 1256, inscrite au *Feuilleton* l'automne dernier. La réponse donnée est une injure à la procédure parlementaire ou à la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Je l'ai de nouveau inscrite au *Feuilleton* le 5 février après l'avoir légèrement modifiée. J'ai simplement demandé quel était le montant de la pension reçue par un ancien ministre de la Couronne, M. John Whitney Pickersgill, et le salaire qu'il touchait lorsqu'il était président de la Commission canadienne des transports. Le refus du gouvernement de répondre à ces questions est une insulte délibérée envers le Parlement. Le gouvernement dispose des renseignements demandés, mais ne veut pas les révéler. Le gouvernement traite les députés avec mépris, il refuse d'admettre leur existence ou leur droit d'examiner tout ce qui touche aux dépenses.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le 1^{er} octobre dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question n° 196 marquée d'un astérisque. La voici:

Combien de fonctionnaires, par ministère, commission, société de l'État et autres dont le traitement annuel excédait \$18,000, ont été payés pour du surtemps?

Dans la deuxième partie, je demande combien ont reçu jusqu'à \$1,000 de surtemps, et le reste. Cela m'est égal que le secrétaire parlementaire ne me donne pas de réponse verbale, mais je ne vois pas pourquoi il demande de la transformer en ordre de dépôt de document. Il y a des gens qui attendent la réponse à cette question. Elle devrait être imprimée dans le *hansard* pour qu'ils soient à même de constater les faits.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je désire signaler au secrétaire parlementaire que j'attends toujours la réponse à la question n° 782 qui figure au *Feuilleton* sous diverses formes depuis la dernière session. Il cherche à obtenir des renseignements quant au nombre de personnes employées dans les organismes de la Couronne qui ont commencé leur carrière à la Fonction publique à des postes politiques auprès de ministres de la Couronne. Cette question revêt un caractère d'urgence particulier depuis le récent rapport Batten selon lequel le principal bureau de recrutement des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage serait le bureau politique du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

• (1510)

M. Schumacher: En l'absence du solliciteur général, j'aimerais signaler la question n° 1223 à l'attention du secrétaire parlementaire. Cette question est inscrite au *Feuilleton* depuis près d'un mois. Elle concerne le nombre de prisonniers libérés de nos établissements pénitentiaires et certains crimes commis par des gens qui ne devraient pas être en liberté. Elle présente un certain caractère d'urgence et j'espère qu'on s'efforcera d'y répondre.